

APPRENTISSAGE - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

RECRUTEZ UNE OU UN ÉTUDIANT EN MASTER 2 / ANNÉE 2026-2027

Le principe

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique dans l'organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur privé ou public avec lequel l'apprenti ou l'apprentie a conclu un contrat. Dans le cadre du diplôme d'État d'architecte (DEA), l'ensemble des enseignements théoriques a lieu à l'école d'architecture de Nancy.

Le rythme de l'alternance

L'école d'architecture de Nancy propose un rythme adapté de 2 jours en entreprise et 3 jours de formation à l'école, ce qui représente 70 % du temps en entreprise et 30 % en formation.



Le contrat et le statut de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage est conclu pour la durée de la formation, soit une année. L'apprenti est salarié de l'entreprise, il a aussi un statut d'étudiant. Le cumul des heures passées en entreprise et en organisme de formation est de 35 heures par semaine. L'apprenti ou l'apprentie a les mêmes droits et obligations que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il ou elle bénéficie de congés payés (2,5 jours/mois), de la protection sociale et d'une rémunération qui correspond à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge :

	APPRENTI DE 21 à 25 ANS	APPRENTI DE 26 ANS ET +
RÉMUNÉRATION	61% du SMIC*	100% du SMIC*

*ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

L'entreprise

Elle s'engage à fournir à l'apprenti un encadrement lui permettant d'acquérir les compétences définies par l'équipe pédagogique du cycle master DEA et lui confie les missions entrant dans le cadre de sa formation. L'accompagnement et le suivi de l'apprenti sont assurés au sein de l'entreprise par un maître d'apprentissage*.

En recrutant une ou un apprenti l'entreprise bénéficie d'une réduction des cotisations sur le salaire de l'apprenti et d'une aide exceptionnelle de l'État.

*Il peut s'agir du chef d'entreprise ou d'un salarié de l'entreprise, il doit posséder un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme.

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UNE OU UN APPRENTI ?

VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC L'ENSA NANCY

École nationale supérieure
d'architecture de Nancy

Grégory STOCKY

Chargé du cycle Master

03 83 30 81 02

gregory.stocky@nancy.archi.fr

DÉCOUVREZ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANCY

